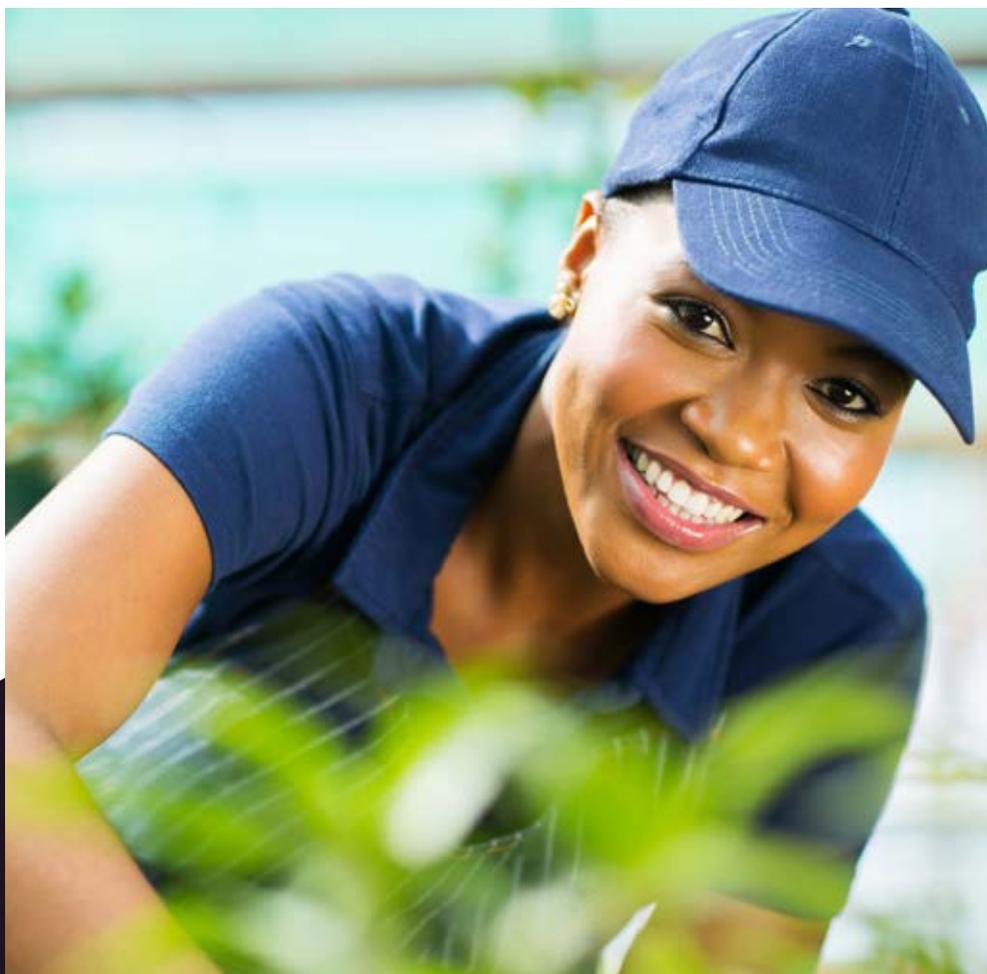




WERKERS



**VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI
CHOISISSEZ WERKERS**



NOTRE EXPERTISE

Depuis 20 ans, notre agence d'intérim fournit des services professionnels spécialisés dans l'agriculture et l'horticulture. C'est pourquoi, **WERKERS** in uitzenden est LA référence pour l'embauche de travailleurs ou de candidats à la recherche d'un emploi dans différentes entreprises actives dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture. Nous sommes également actifs dans de nombreux autres secteurs.

« Ce qui fait la particularité de **WERKERS**, ce n'est pas seulement notre spécialisation dans l'agriculture et l'horticulture, mais surtout notre approche unique et personnelle pour servir les clients et les intérimaires de manière adéquate et professionnelle », déclare Ben Kusters, directeur de **WERKERS**.

L'offre complète de **WERKERS** englobe un large éventail de services: travail saisonnier et intérimaire, travail étudiant, travail agricole, services agricoles spécialisés, etc.

TRAVAILLER COMME INTÉRIMAIRE

En tant qu'intérimaire, vous êtes employé par WERKERS chez l'un de nos clients. WERKERS vous fournit un contrat de travail. Il contient toutes les informations relatives à votre emploi. En tant qu'intérimaire, vous pouvez être occupé comme travailleur ou salarié, mais aussi comme travailleur occasionnel (travailleur saisonnier), travailleur flexible ou étudiant.



Travailler comme intérimaire offre de nombreux avantages

- **Contrats flexibles:** en tant qu'intérimaire, vous travaillez souvent avec des contrats journaliers ou hebdomadaires. L'avantage, c'est que vous choisissez quand vous travaillez et quand vous ne travaillez pas. Vous n'êtes jamais longtemps lié au même employeur car vous pouvez travailler pour différentes entreprises. Si vous n'appréciez pas le travail que vous effectuez, vous ne devez prendre sur vous qu'une brève période.
- **Passage à un emploi permanent:** le travail vous plaît? Très bien! Il arrive souvent qu'après la mission, les intérimaires soient embauchés de manière permanente par l'entreprise utilisatrice.
- **Pas d'impact négatif sur votre pension:** les jours prestés comme intérimaire comptent dans le calcul de votre pension.
- **Paiement rapide:** le salaire d'un intérimaire est versé 8 jours au terme du contrat. Vous ne devez donc pas attendre la fin du mois pour recevoir votre salaire.
- **Une plus grande adaptabilité:** en réalisant diverses missions, vous constaterez que votre capacité d'adaptation et votre flexibilité s'accroissent. Vous apprenez à vous adapter beaucoup plus rapidement à différentes situations et environnements.
- **Plus d'expérience:** grâce aux différents travaux que vous exécutez auprès de différentes entreprises, vous acquérez simplement plus d'expérience.

Dans quels secteurs pouvez-vous travailler comme intérimaire?

- **Via WERKERS, vous pouvez être employé comme intérimaire dans les secteurs les plus variés et pour des activités très diverses, à l'exception des activités interdites par la loi pour les intérimaires et dans le secteur de la construction.**
- **Nos clients représentent différentes branches des secteurs de l'agriculture et de l'horticulture et en dehors de ceux-ci. Les entreprises savent qu'elles peuvent s'adresser à nous pour trouver de la main d'œuvre supplémentaire, notamment dans l'industrie alimentaire, le commerce de détail, les sociétés d'import-export, etc.**

Combien de temps pouvez-vous travailler comme intérimaire?

Vous pouvez travailler sans limite en tant qu'intérimaire, MAIS l'entreprise pour laquelle vous travaillez ne peut pas faire appel à vous sans limite en tant qu'intérimaire. Selon la raison du travail intérimaire (p. ex. hausse temporaire de la charge de travail au sein d'une entreprise), vous ne pouvez pas travailler plus de 12 mois consécutifs pour la même entreprise.

TRAVAILLER COMME TRAVAILLEUR OCCASIONNEL (TRAVAILLEUR SAISONNIER)

En tant que travailleur occasionnel, WERKERS vous remet un formulaire de saisonnier (également appelé carte de cueillette). Cette carte reprend les informations relatives à votre emploi en tant que travailleur saisonnier. Vous êtes un travailleur indispensable pour les entreprises qui ont des cultures saisonnières, par exemple pour cueillir des pommes, des poires, des tomates... lorsque les récoltes sont mûres.

Dans quels secteurs pouvez-vous travailler comme saisonnier?

En tant que travailleur occasionnel, vous pouvez travailler dans le secteur agricole (commission paritaire 144) et horticole (commission paritaire 145), à l'exception du paysagisme.

Combien de temps pouvez-vous travailler comme saisonnier?

Dans l'agriculture: maximum 30 jours par année civile.

Dans l'horticulture: maximum 65 jours par année civile.

TRAVAILLER COMME TRAVAILLEUR FLEXIBLE

Les emplois flexibles sont destinés aux travailleurs qui exercent déjà une activité principale (occupation à 4/5 minimum) et aux retraités. Ils peuvent, sous certaines conditions, gagner des revenus supplémentaires exonérés d'impôt dans certains secteurs. Ceci est avantageux tant pour vous que pour l'employeur pour lequel vous travaillez. Bien entendu, cela peut également se faire par l'intermédiaire d'une agence d'intérim.

En tant que travailleur flexible, vous ne pouvez travailler que dans certains secteurs. Seuls les employeurs de l'horeca ou du commerce de détail (notamment boulangers, bouchers, grands magasins, chaînes, supermarchés de proximité, coiffeurs, etc.) peuvent recourir aux travailleurs flexibles. Pour avoir une liste récente des secteurs (spécifiques) dans lesquels vous pouvez travailler comme travailleur flexible, veuillez consulter le site Web:

vlaanderen.be/nl/werk/werk-zoeken/flexi-job

TRAVAILLER COMME ÉTUDIANT

Vous suivez des études avec pour objectif principal d'obtenir un diplôme? Dans ce cas, vous pouvez travailler comme intérimaire-étudiant. Vous bénéficiez alors de cotisations sociales réduites et d'une exonération de précompte mobilier. Travailler sous ce statut est intéressant pour vous, en tant qu'étudiant, ainsi que pour l'entreprise. Cet avantage n'est valable qu'aux conditions suivantes:

- **il s'agit d'un contrat spécifique à l'occupation d'étudiants**
- **occupation de maximum 600 heures par année civile (votre quota)**

Pendant cette période, aucun précompte mobilier n'est retenu, seulement une cotisation de solidarité minimale de 2,72 %.

En cas de dépassement du quota de 600 heures par année civile, l'avantage financier échoit tant pour l'étudiant que pour l'entreprise utilisatrice!

En tant qu'étudiant, vous pouvez suivre vous-même votre quota via le site Web: **www.studentatwork.be**





POURQUOI CHOISIR WERKERS

Cela peut sembler cliché, mais c'est la vérité: chez **WERKERS**, l'humain est toujours au centre de nos préoccupations. Les collaborateurs permanents, les intérimaires, les coopératives, les sociétés, les dirigeants et les clients... nous concentrons toujours notre attention sur les personnes avec lesquelles nous travaillons. Et vous le sentez!

Ainsi, en tant qu'intérimaire, vous occupez naturellement une place unique au sein de **WERKERS**. Sans vous, nous ne pourrions pas servir nos entreprises et ne serions nulle part. C'est pourquoi nous vous considérons comme un partenaire privilégié! Et nous vous le montrons du mieux possible, jour après jour.

Typiquement WERKERS:

- **un accueil chaleureux et personnalisé**
- **une offre d'emploi sur mesure**
- **un briefing complet et correct au début du travail**
- **un paiement correct et ponctuel de votre salaire**
- **une administration sociale rapide**

Bien entendu, nous sommes toujours disponibles pour écouter vos questions ou remarques. Vous avez des suggestions qui pourraient améliorer nos services ou besoin d'informations complémentaires? Nous nous ferons un plaisir de les entendre. Après tout, vous êtes notre tensiomètre. Vous pouvez toujours contacter notre équipe de consultants et coordinateurs spécialisés dans chacun de nos 3 bureaux régionaux à Lierre, Lochristi et Roulers.

WERKERS! Sait ce qu'il fait!

RÉMUNÉRATION

Quel que soit votre statut, notre rémunération est toujours claire, transparente et professionnelle. Tout est entre les mains de personnes correctement formées.

COMMENT POSTULER?

Vous souhaitez travailler pour nous ou plus d'informations? Postulez directement à l'un de nos postes vacants sur notre site Web ou dans l'une de nos agences de Lierre, Lochristi ou Roulers. Nous vous contacterons dans les plus brefs délais pour faire connaissance.

Pour un aperçu récent de nos postes vacants, consultez notre site Web et les réseaux sociaux.
www.werkers.be





WERKERS AGRO BEDRIJFSHULP ET WERKERS IN AANEMING

WERKERS in uitzenden fait partie du groupe **WERKERS**. En collaboration avec **WERKERS agro bedrijfshulp** et **WERKERS in aaneming**, nous fournissons une aide professionnelle aux agriculteurs et horticulteurs depuis 50 ans.

Outre le travail intérimaire, saisonnier, étudiant ou flexible, **WERKERS** offre de nombreuses autres possibilités.

TRAVAILLER COMME AIDE D'ENTREPRISE

Pour travailler comme aide d'entreprise, il vous faut au minimum une bonne formation et/ou connaissance du secteur.

En tant qu'aide d'entreprise, vous serez probablement employé par notre organisation à but non lucratif qui aide les agriculteurs et les horticulteurs dans toute la Flandre lorsqu'ils ne sont pas en mesure de s'occuper de leur propre entreprise, par exemple parce qu'ils sont inaptes au travail ou qu'ils partent en vacances. En d'autres termes, vous remplacez l'agriculteur lui-même et reprenez les tâches en toute confiance comme s'il s'agissait de votre propre entreprise. Vous avez l'esprit d'un travailleur indépendant et êtes capable d'accomplir toutes les tâches courantes de l'entreprise de manière autonome.

Bien sûr, vous n'êtes pas seul. Dans l'organisation de votre planning hebdomadaire, vous serez suivi de près par notre conseiller régional de **WERKERS agro bedrijfshulp**.



TRAVAILLER EN TANT QUE PARTENAIRE

Vous êtes un agriculteur ou horticulteur indépendant acharné, qui sait ce qu'il fait et aimerait gagner un peu plus d'argent? Dans ce cas, devenir partenaire de notre coopérative est fait pour vous! Nous vous donnons la possibilité d'élargir votre activité, de générer plus de revenus et de mieux valoriser vos propres investissements.

Comment procédons-nous?

En tant qu'entrepreneur agréé dans les secteurs verts, nous analysons quotidiennement le marché belge avec **WERKERS in aanneming** pour trouver des missions intéressantes dans l'entretien de paysages et les espaces verts. Lorsque nous recevons une mission, nos consultants s'adressent à un (ou plusieurs) de nos quelque 900 partenaires leur demandant s'ils veulent accepter la mission. Très simple. Vous pouvez agir en tant que partenaire et nous nous occupons de l'administration.

Voici un aperçu des missions que nous effectuons déjà:

- **travaux nature et paysage: fauchage et semis de terrains et d'accotements, entretien des haies, excavation d'étangs, tracé de chemins de marche, etc.**
- **travaux de gestion et d'entretien du domaine public: nettoyage de terrains et de zones pavé(e)s, organisation et exécution de services d'hiver parmi lesquels épandage et déneigement, désherbage mécanique, taille de grandes haies, etc.**

En tant que partenaire, notre équipe de consultants vous assiste et gère tout de A à Z, de l'offre à la livraison.

CONTACTER WERKERS

Siège social WERKERS cvba

Diestsevest 40 – 3000 Leuven

016 28 64 64

info@werkers.be

WERKERS Lier

Paul Krügerstraat 1 – 2500 Lier

03 491 81 00

lier@werkers.be

WERKERS Lochristi

Dorp West 128/1 – 9080 Lochristi

09 355 38 65

lochristi@werkers.be

WERKERS Roeselare

Ardooisesteenweg 115A – 8800 Roeselare

051 21 26 34

roeselare@werkers.be

WWW.WERKERS.BE